



T +33(0)388413538 commissioner.coe.int press.commissioner@coe.int

Réf. 342(2011)

L'Europe doit rendre ses politiques migratoires plus humaines

Strasbourg, 14.04.2011 – « La crise actuelle en Afrique du Nord montre bien la nécessité, pour l'Europe, d'instaurer une gestion des migrations qui soit plus humaine et d'améliorer le traitement réservé aux migrants. L'Union européenne et le Conseil de l'Europe devraient coopérer de manière plus étroite sur ces questions, en veillant à ce que les politiques de l'UE soient totalement conformes aux normes de protection des droits de l'homme », a déclaré aujourd'hui le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Thomas Hammarberg, en présentant les [conclusions](#) du [séminaire](#) sur les droits de l'homme dans le contexte des migrations en Europe, organisé à Istanbul les 17 et 18 février.

« Des Etats européens ont signé des accords de réadmission avec des pays qui ne respectent pas le droit international des réfugiés ni les normes des droits de l'homme. Ils cherchent ainsi à réorienter les flux migratoires vers des pays tiers, de manière à ne pas pouvoir être tenus pour responsables des violations des droits de l'homme que risquent de subir les migrants renvoyés dans ces pays. Ces pratiques ne sont pas acceptables. Les dirigeants politiques devraient plutôt se préoccuper de trouver des solutions justes et durables, qui respectent les droits de l'homme des migrants. »

Le Commissaire souligne également qu'il est indispensable que FRONTEX, l'agence de l'UE spécialisée dans la surveillance des frontières, prenne suffisamment en compte les besoins de protection des migrants et veille au plein respect des droits de l'homme, y compris du droit de demander l'asile et d'en bénéficier, lors des opérations de contrôle aux frontières.

« Les lois et politiques migratoires ont des effets à long terme sur les sociétés démocratiques et touchent de près la question de l'identité plurielle de l'Europe et de ses valeurs. Des dispositions législatives et pratiques trop restrictives n'ont pas permis, et ne permettront pas, d'arrêter les flux de migrants en quête de protection ou de conditions de vie décentes. Elles ne peuvent que mettre des vies en péril et faire reculer les droits de l'homme. »

Une documentation plus complète sur les travaux du Commissaire consacrés aux droits de l'homme des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile est disponible [ici](#).

Contact presse au bureau du Commissaire :

Stefano Montanari, +33 (0)6 61 14 70 37 ; stefano.montanari@coe.int

Suivez le Commissaire sur [Twitter](#)

Le Commissaire aux droits de l'homme est une institution non judiciaire indépendante au sein du Conseil de l'Europe; sa mission est de promouvoir la prise de conscience et le respect des droits de l'homme dans les 47 Etats membres de l'Organisation.

Il est élu par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Le Commissaire en exercice, M. Thomas Hammarberg, a pris ses fonctions le 1^{er} avril 2006